



AVIS

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1998, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de la commune de Feulen, par sa décision du 9 mars 2022, a arrêté le règlement communal suivant :

- Fixation des modalités relatives à l'octroi d'une prime de solidarité

Le texte dudit règlement communal est à la disposition du public à la maison communale à Niederfeulen.

Ledit règlement communal entre en vigueur trois jours après sa publication par voie d'affiches dans la commune de Feulen.

Feulen, le 17 mars 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le bourgmestre,

le secrétaire,